

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE D'AOÛT 2016 tenue le 1^{er} août 2016 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères)

Patrice Tondreau

Marie Tanguay

Mario Cantin

Alexandre Guay

Éric Guillemette

Josée Audet

Absence motivée :

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET
4. COMPTES À PAYER
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 CAUTIONNEMENT DE PRÊT POUR LE HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER INC. (F16-009)
 - 5.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 306, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 267, RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION
 - 5.3 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 307, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
 - 5.4 PROJET DE RÈGLEMENT 307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
 - 5.5 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
 - 5.6 PROJET DE RÈGLEMENT 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
 - 5.7 RÉPARATION DES CLÔTURES DE MAILLES
 - 5.8 DÉBOISEMENT ET SOUS-FONDATION, RUES GÉRARD TANGUAY ET DU MUGUET
 - 5.9 TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE #2, V16-027
 - 5.10 OCTROI DU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTRES TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V16-011)
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, 7, RUE DE L'IMMORTELLE (D16-163)
 - 6.2 NORMALISATION, BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ EN MARGE AVANT, 587, BOUL BLAIS OUEST LOT 3 476 630 (D16-131)
7. AUTORISATIONS
8. AUTRES
 - 8.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES, T2
 - 8.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT USAGÉ DE GARDIEN DE BUTS
 - 8.3 RÉOLUTION POUR DEMANDE DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MADA
 - 8.4 DEMANDE DE RETRAIT D'UNE TAXE DE PISCINE, 42, BOUL. BLAIS EST
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 20^E ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 9.2 REMERCIEMENTS, ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

2016-118 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET**
 IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS
 PRÉSENTS :
 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016.
 ADOPTÉE

2016-119 **4. COMPTES À PAYER**
 IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay
 APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS
 PRÉSENTS :
 DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Telus	téléphone	800.40
Transport Adapté Vieux Quai	juin	211.82
Pingala	gilets terrain de jeu	277.69
Xerox	fournitures de bureau	361.22
Hydro-Québec	éclairage public	1 704.31
Daniel Corriveau	peinture 7 bandes patinoire	1 050.00
Petite Caisse	terrain de jeu	461.97
Daniel Corriveau	peinture 4 bandes patinoire	600.00
Bureautique Côte-Sud	fournitures de bureau	263.28
Hydro-Québec	station pompage Peupliers	817.99
	usine eau potable	1 432.79
	centre des loisirs	604.43
	piscine municipale	1 480.91
	garage municipal	127.22
	puits garage municipal	1 138.46
		5 601.80
Telus	téléphone caserne	97.77
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie	678.21
Novicom 2000 inc.	batterie radio service incendie	72.96
Receveur général du Canada	DAS juillet 2016	2 252.58
Revenu Québec	DAS juillet 2016	4 942.29
CARRA	juillet 2016	483.84
Service en placement Peak	juillet 2016	112.52
Xerox	photocopieur	2 897.37
Marché du Roi	dîner petits chanteurs	388.87
Postes Canada	envoi journal juillet	128.14
Yves Lachance	3 ^e versement terrain étangs	12 750.00
Les entreprises JRMorin inc.	drain immeuble municipal	1 281.97
	réparation rue Pierre-Lavallée	389.77
		1 671.74
Clément Dufour	ménage	357.00
Havre de Berthier-sur-Mer	contribution dragage 2016	5 000.00
Fortin Sécurité Médic inc.	trousse premiers soins	83.92
C.S. de la Côte-du-Sud	réparation brique immeuble municipal	767.33
Pagenet	pagettes service incendie	138.48
Lorendo Portes et fenêtres	réparation guérite	343.90
Chemaction	réparation usine d'eau potable	524.29
Informatique IDC	support informatique	18.98
Transport Adapté Vieux Quai	juillet 2016	220.84
	3 ^e versement MTQ	18 125.00
		18 345.84
Distribution Steeve Blais	produits entretien	547.22
Arrêt Stop	essence voirie	174.84
	essence service incendie	223.00
		397.84
Régie gestion mat. Rés. Maurice	juin 2016	8 970.93
Dynaco BMR	chllore piscine	787.67
Lajoie paysagistes	plantation de fleurs	1 034.77
Groupe Environnex	analyse eaux usées	86.23
	analyse eau potable	28.74
	analyse eau piscine	23.00
		137.97
H2O Enviro inc.	caméra rue Capitaine	551.88
Veolia Water Technologies	pièces usine eau potable	538.58
Service & entretien Daniel Ross	tondage 4 vers.	1 101.83
Proludik inc.	location de jeux gonflables	886.36
Concassés du Cap inc.	aout 2016	5 574.36
Service incendie	juillet 2016	1 237.35
Carte Visa	socle de parasol	114.96
	Carie Factory	213.67
	Bureau en gros (papier)	1 658.51
	CDN Tire, PH+	20.66

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 87 404,63 \$

Martin Turgeon

5. RÈGLEMENT – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 CAUTIONNEMENT DE PRÊT POUR LE HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER INC. (F16-009)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent se rendre caution en faveur de certains organismes. Il s'agit d'organismes voués aux fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE le Havre de Berthier-sur-Mer rempli ces conditions et désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 49 999 \$, remboursable sur quatre ans, afin d'effectuer le dragage de la partie commerciale de l'enceinte de la marina;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 2 mai dernier, la résolution 2016-070 autorisant un versement d'une aide de 15 000 \$ sur trois ans pour le volet commercial du dragage de la marina et que cette aide était conditionnelle à la participation de partenaires publics et privés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu du Havre de Berthier-sur-Mer toute la documentation requise, soit les lettres patentes, le rapport financier, le budget d'opération et les lettres d'engagements des autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le maire Richard Galibois et le conseiller Éric Guillemette, en tant que détenteurs de parts sociales dans le Havre de Berthier-sur-Mer, se retirent du vote;

2016-120

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE SUPPLÉANT ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PORTER caution en faveur du Havre de Berthier-sur-Mer inc. d'un montant de 49 999 \$ pour 4 ans selon les termes et conditions mentionnées dans la convention de cautionnement;

DE MANDATER le maire suppléant, Mme Marie Tanguay et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents relatifs à cette entente de cautionnement.

ADOPTÉE

5.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 306, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 267, RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Josée Audet, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté pour adoption le règlement numéro 306 modifiant le règlement 267, Règlement de construction et conditions d'émission des permis de construction.

Ce projet de règlement vise à encadrer la délivrance des permis pour des terrains et projets situés à proximité d'un talus à forte pente.

5.3 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 307, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Marie Tanguay, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté pour adoption le règlement numéro 307 modifiant le règlement 276, Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT 307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Suite à l'adoption, le 10 juin 2016, du projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, des modifications doivent être effectués au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

La modification concerne des annonces qui pourraient être faites lors d'une activité de financement politique.

Une copie du projet du règlement n°307 a été remise à chacun des conseillers à la séance de conseil du 1^{er} août 2016 et le maire a procédé à la lecture devant l'assemblée.

5.5 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Patrice Tondreau, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté pour adoption le règlement numéro 308 modifiant le règlement 280, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

5.6 PROJET DE RÈGLEMENT 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Suite à l'adoption le 10 juin 2016 du projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, des modifications doivent être effectués au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

La modification concerne des annonces qui pourraient être faites lors d'une activité de financement politique.

Une copie du projet du règlement n°308 a été remise à chacun des conseillers à la séance de conseil du 1^{er} août 2016 et le maire a procédé à la lecture devant l'assemblée.

5.7 RÉPARATION DES CLÔTURES DE MAILLES

Réception d'une soumission de la compagnie COLBO pour la réparation des clôtures de mailles du terrain de balle, de la patinoire et de l'usine de traitement d'eau.

Le total des soumissions est de 5 310 \$ avant les taxes, soit 2 025 \$ pour le terrain de balle, 895 \$ pour l'usine de traitement d'eau et 2 390 \$ pour la patinoire.

2016-121

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à mandater la firme COLBO à procéder aux travaux de réparation des clôtures de mailles.

ADOPTÉE

5.8 DÉBOISEMENT ET SOUS-FONDATION, RUES GÉRARD TANGUAY ET DU MUGUET

Préalablement aux projets de fondation de la rue Gérard Tanguay (2016-076) et de l'aire de dépôt de neige de la rue du Muguet (2016-077), du déboisement et du déblai est nécessaire.

2016-122

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à octroyer le mandat à l'entreprise Philias Blais & fils Inc. Le contrat sera effectué en régie après dépôt des taux horaires et unitaires, la valeur approximative est de 5 000 \$.

ADOPTÉE

5.9 TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE #2, V16-027

Demande de proposition et de prix pour quatre projets mineurs de voirie. Les travaux consistent au rehaussement d'un conduit de drainage et l'ajout d'un puisard, sur le boul. Blais Est, le remplacement d'une valve dans la chaussée, ainsi que l'ajout d'une borne sèche au réservoir d'eau situé près des étangs d'épuration et réparation du pavage face à la caserne.

2016-123

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Alexandre Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à octroyer le mandat à l'entreprise Jacques & Raynald Morin Inc. Le contrat sera effectué en régie après dépôt des taux horaires et unitaires, la valeur approximative est de 10 000 \$.

ADOPTÉE

5.10 OCTROI DU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTRES TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V16-011)

Résultats des soumissions pour le rapiéçage des rues, le pavage de l'entrée industrielle de la rue Pierre-Lavallée, la réparation de cadres et couvercles, ainsi que la réparation d'une bordure de béton (résolution 2016-078 et une partie de 2016-077).

Les résultats sont de 38 279,78 \$ pour l'entreprise Jacques et Raynald Morin Inc. et de 39 847,46 \$ pour Construction HDF. Les bordereaux de soumission sont basés sur des taux unitaires selon les quantités estimés lors des visites de chantiers.

2016-124

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, l'entreprise Jacques et Raynald Morin Inc.

D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon, si nécessaire, à autoriser des ajustements au bordereau pour une somme maximale de 5 000 \$.

ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, 7, RUE DE L'IMMORTELLE (D16-163)

Demande de dérogation pour implanter un cabanon et une haie d'une hauteur supérieure à 1 m dans la cour latérale côté rue d'un terrain de coin pour une résidence semi-détachée.

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une haie de plus d'1 m de hauteur dans la partie de la cour arrière située dans la marge latérale ne présente pas un problème de sécurité et permet de cacher les cours arrières de plusieurs résidences de la rue de l'Immortelle;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la cour arrière serait fortement compromise par l'application d'une marge latérale de 7 m à ce terrain de 14,47 m de largeur;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de l'emprise municipale hors chaussée est d'environ 2,50 m à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'une remise implantée dans un marge latérale réduite serait partiellement cachée par la mise en place de la haie;

CONSIDÉRANT QUE qu'un avis public a été publié le 15 juillet 2016 et qu'aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 25 juillet dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-125

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Alexandre Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le projet avec les conditions du CCU, soit :

- Autoriser l'implantation d'un cabanon, dans la marge latérale côté rue, conditionnellement à la mise en place d'une haie;
- Implanter la haie non mitoyenne à 1 m de la ligne de lot latérale côté rue;
- Assurer l'entretien de la haie pour ne pas qu'elle empiète sur le domaine public;
- Respecter le triangle de visibilité de 6 m inscrit au certificat de localisation, minutes 11283;
- Limiter la hauteur de la haie à 1 m dans la cour latérale, selon la définition d'un terrain intérieur.

ADOPTÉE

6.2 NORMALISATION, BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ EN MARGE AVANT, 587, BOUL BLAIS OUEST LOT 3 476 630 (D16-131)

Demande de dérogation pour un bâtiment accessoire existant situé en marge avant, à la demande du notaire, dans le cadre d'une transaction immobilière.

Le projet en zone CbM.1.

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction 2007-32 a été émis par la Municipalité le 10 mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE qu'un avis public a été publié le 15 juillet 2016 et qu'aucune objection n'a été soulevée;
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 27 juin dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-126 IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER la dérogation mineure.

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

8. AUTRES

8.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES, T2

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général et selon l'article 176.4 du Code municipal de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2016.

2016-127 IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Josée Audet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ACCEPTER l'état comparatif tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT USAGÉ DE GARDIEN DE BUT

Proposition pour l'achat d'équipement usagé de gardien de but pour le service des loisirs.

2016-128 IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER l'achat de l'équipement de gardien de but pour une somme de 375 \$.

ADOPTÉE

8.3 RÉOLUTION POUR DEMANDE DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MADA

L'appel de projets pour faire la mise à jour de la politique des aînés (MADA) vient d'être lancée et nous renouvelons notre demande en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire la mise à jour de sa politique des aînés et effectuer la révision du plan d'action qu'elle s'est dotée;

CONSIDÉRANT QU'avec les autres municipalités de son territoire, la Municipalité désire réaliser cette démarche de mise à jour de sa politique des aînés avec une coordination effectuée par la MRC de Montmagny;

2016-129 IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE NOMMER la conseillère Marie Tanguay responsable de la question des aînés de la Municipalité;
DE RÉALISER la mise à jour de la politique des aînés et de son plan d'action sous la coordination de la MRC;
DE DEMANDER à la MRC de Montmagny de présenter une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin d'effectuer la coordination de la démarche de ces travaux de mise à jour de la politique des aînés.

ADOPTÉE

8.4 DEMANDE DE RETRAIT D'UNE TAXE DE PISCINE, 42 BOUL. BLAIS EST

Le propriétaire de la résidence demande une révision du compte des taxes foncières 2016 afin de retirer la taxe pour la piscine. L'installation a été enlevée en 2016.

2016-130 IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE REMBOURSER au contribuable la taxe pour piscine de l'année 2016, soit 40\$.
ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

9.1 20^E ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque Camille-Roy fêtera ses 20 ans et l'évènement sera souligné lors d'un souper qui se tiendra dans le cadre de la Fête des Arts et Traditions le 10 septembre 2016.

Afin de rendre hommage aux nombreux bénévoles, les responsables de la bibliothèque demandent la participation de la Municipalité pour défrayer une partie de coûts du repas pour les bénévoles;

2016-131

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Josée Audet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE DÉFRAYER pour les bénévoles et leurs conjoints, le coût du repas du 10 septembre.
ADOPTÉE

9.2 REMERCIEMENTS, ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Réception d'une lettre de remerciement de la direction de l'école pour la contribution de la Municipalité au financement du projet d'amélioration de la cour d'école.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Commentaires d'un conseiller au sujet de la circulation au Parc Fluvial en période de pointe et de la nécessité de bien marquer les traverses de piéton dans le secteur.
- Question au sujet de la qualité des eaux de la plage, le directeur général explique que des échantillons ont été prélevés à 9 endroits le 22 juillet et que les résultats sont excellents et bons à 7 endroits, avec des dénombrements plus élevés à l'extrémité ouest de la plage.
- Longue discussion au sujet du passage piétonnier privé de rue des Peupliers vers la plage, de la signalisation, de la sécurité et de la hauteur des haies.
- Question au sujet du partage des coûts pour les prêts des égouts de l'Anse. Le Maire répond que la répartition est faite à chaque année.
- Commentaire de citoyen au sujet de l'éclairage de rue au DEL qui produit une lumière trop vive et que quelques municipalités ont commencé à les retirer.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

2016-132

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE TERMINER la réunion à (19 h 47)
ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier: